



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DOCTORANT CONSEIL

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

**SERVICE COMMUN
UNIVERSITAIRE
D'INSERTION
ET D'ORIENTATION**

Campus centre-ville

Site Ste Marthe

74 rue Louis Pasteur

84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. + 33 (0)4 90 16 25 85

Fax. + 33 (0)4 90 16 25 86

scuio@univ-avignon.fr

<http://www.scuio.univ-avignon.fr>

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION	P.3
AVANTAGES	P.3
QUELQUES EXEMPLES	P.4
RENSEIGNEMENTS	P.5

DOCTORANT CONSEIL

Le doctorant-conseil, recruté par son université, effectue une mission en entreprise pour une durée annuelle maximale de 32 jours.

PRESENTATION :

Les doctorants-conseils sont recrutés et rémunérés par les universités qui se chargent de la commercialisation de leur mission. Chaque mission est effectuée dans le cadre d'une convention tripartite, signée entre l'entreprise, le doctorant et l'université. Le projet est librement défini entre les trois parties, sans lien direct nécessaire avec le sujet de recherche. Pour sa mission, le doctorant peut s'appuyer sur les ressources de son laboratoire de rattachement.

Le doctorat-conseil est ouvert à tous les doctorants qui sont bénéficiaires d'une allocation doctorale (allocation de recherche, allocations régionales, Bourses Docteur Ingénieur...), à l'exception des CIFRE. Le dispositif s'adresse aussi aux moniteurs d'initiation à l'enseignement supérieur (MIES). Le doctorant perçoit pendant un an par l'université un complément de rémunération à son allocation de 335.39€ bruts mensuels (2007-2008), soit 4 020€ bruts annuels. Le contrat est réalisé pour une durée d'un an comprise entre 1 à 32 jours et répartis selon les besoins. Le recrutement se fait de préférence en 2^{ème} ou en 3^{ème} année d'allocation.

Pour l'entreprise, la partie de la facture correspond au coût du complément d'allocation perçu par le doctorant, majoré des charges patronales (5 860€). Ce montant peut faire l'objet d'un cofinancement (ex. : Conseil Régional). Au coût minimum de la mission, s'ajoutent éventuellement des frais d'environnement : par exemple 15% de frais de gestion et 19.6% de TVA, soit un coût total de 8 060€ TTC pour 32 jours de mission par an (soit environ 210€ HT/jour de mission). Dans le cadre d'une mission d'une durée inférieure, le coût est proratisé au nombre de jours de mission effectués. Au coût forfaitaire peuvent éventuellement s'ajouter des frais de fonctionnement engagés par les laboratoires dans le cadre de la mission. Ces sommes sont éligibles (sous certaines conditions) au Crédit d'impôt de recherche (CIR).

AVANTAGES :

Pour l'entreprise :

- Rapprocher la recherche et le développement économique
- Un moyen de connaître et de profiter des compétences d'un jeune chercheur et d'élargir sa vision des profils des jeunes diplômés dans la perspective de futur recrutement
- L'occasion de créer ou de renforcer des liens avec les sites universitaires de recherche et d'initier une proximité à long terme avec les laboratoires

- Favoriser une meilleure connaissance réciproque du monde de la recherche académique et de l'industrie

Pour le doctorant :

- Mettre en application ses compétences de jeune chercheur, enrichir sa formation, renforcer son réseau et son expérience et préparer son insertion professionnelle
- Mieux connaître la recherche industrielle, se confronter aux enjeux et aux impératifs de l'entreprise
- Une opportunité de démontrer son adaptabilité et son imagination, de développer des inventions, des innovations

Pour l'université :

- Initier ou développer des partenariats avec des acteurs du monde économique
- Faire reconnaître son potentiel de formation et de recherche ainsi que les compétences de ses laboratoires

QUELQUES EXEMPLES :

Exemples de missions réalisées en 2007-2008 :

- doctorant en 2^{ème} année de Sciences sociales, bénéficiaire d'une allocation régionale : mission de management et de formation, 32 jours pour un établissement communal
- doctorant en 1^{ère} année de Sciences économiques, juridiques et de gestion, bénéficiaire d'une allocation de recherche MESR : mission d'expertise juridique, 32 jours pour une collectivité locale
- doctorant en 1^{ère} année de Biologie-santé, bénéficiaire d'une allocation ARC, mission de gestion de protocoles scientifiques dans le domaine de l'évaluation biologique de molécules, 32 jours pour une Start-up
- doctorant en 2^{ème} année de Sciences chimiques, bénéficiaire d'un contrat organisme de recherche, mission de valorisation technologique des produits et services, 20 jours pour une PME
- doctorant en 3^{ème} année de Chimie, bénéficiaire d'une allocation de recherche MESR, mission de conseil, 32 jours pour une grande entreprise
- doctorant en 1^{ère} année de Langages, idées, sociétés, institutions, territoires, bénéficiaires d'une allocation régionale, mission de valorisation de patrimoine archivistique, 10 jours pour un magazine mensuel

- doctorant en 2^{ème} année de Sciences pour l'ingénieur, bénéficiaire d'une allocation de recherche MESR, mission d'expertise et de conseil en développement informatique, 32 jours pour un établissement privé d'enseignement supérieur

RENSEIGNEMENTS :

- Le site de l'ABG : <http://www.abg.asso.fr/display.php?id=3436>
- Le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <http://edges.sup.adc.education.fr/RU/experimentation/Le%20doctorant-conseil>